

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PRECISIONS SUR L'ARTICLE PUBLIÉ DANS LA DEPÊCHE DU MIDI « Un obus 155 chez lui : il attend toujours les démineurs »

Suite à l'article publié le 12 novembre 2019 dans la Dépêche du Midi sous le titre « Un obus 155, il attend toujours les démineurs », Catherine Séguin, préfète du Gers, souhaite apporter les précisions suivantes.

#### **Rappel des faits :**

Le mardi 5 novembre 2019, M. Moï découvre à l'occasion de travaux dans sa nouvelle propriété située à Viella, un obus en bon état de conservation. Il se rend à la brigade de gendarmerie d'Aignan pour signaler cette découverte.

Les gendarmes se rendent sur place. Des mesures immédiates de sécurisation du site sont mises en place pour empêcher tout accès jusqu'au retrait de l'obus par les démineurs.

Au regard des photographies de l'obus, le Groupement d'Intervention du Déminage (GID) de Toulouse estime que cette demande ne relève pas d'un caractère d'urgence absolue (obus en bon état de conservation situé dans un local fermé et sécurisé) et propose à M. Moï deux dates d'intervention le mercredi 13 ou le jeudi 14 novembre 2019 (et non dans un délai de deux à trois mois comme indiqué dans l'article).

La date du 14 novembre est retenue pour l'intervention du GID en présence des gendarmes territorialement compétents.

#### **Rappel de la réglementation :**

Lors de la découverte d'un ou plusieurs objets explosifs, le requérant peut s'adresser à la Gendarmerie ou à la mairie pour demander la conduite à tenir.

Les forces de l'ordre se rendent sur place, sécurisent le site et prennent des photos du ou des objets qui sont jointes à la demande d'intervention du déminage et transmises à la préfecture compétente, qui se charge de solliciter l'intervention du GID.

Dès réception de la demande, le Groupement d'Intervention du Déminage classe le degré d'urgence de l'intervention en fonction de la dangerosité du ou des objets, compte tenu de leur état, de leur stockage temporaire (extérieur, intérieur), de son environnement et de son accessibilité.

**Depuis le 1 janvier 2019, 20 interventions ont été réalisées dans le Gers, le délai moyen d'intervention est de 6 jours.**